**Villiers-le-Bel**

**Bilan**

**COMPOSITION DU CANTON :** Communes de Bonneuil-en-France, Bouqueval, Gonesse, Roissy-en-France, Le Thillay, Vaudherland set Villiers-le-Bel.

**INTERCOMMUNALITES :**CA Roissy Pays de France

**Contexte politique**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Conseillers départementaux élus en 2015** | | | | | | | |
| **Période élective** | | **Mandat** | | **Identité** | **Nuance** | | **Qualité** |
| 2015 | 2021 | 2015 | en cours | Cédric Sabouret |  | [PS](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parti_socialiste_(France)) | Conseiller municipal de [Gonesse](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gonesse) Ancien conseiller général du [Canton de Gonesse](https://fr.wikipedia.org/wiki/Canton_de_Gonesse)  Conseiller départemental |
| 2015 | en cours | Djida Techtach |  | [PS](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parti_socialiste_(France)) | Première adjointe au Maire de [Villiers-le-Bel](https://fr.wikipedia.org/wiki/Villiers-le-Bel)  Conseillère départemental |

À l'issue du 1er tour des [élections départementales de 2015](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_d%C3%A9partementales_fran%C3%A7aises_de_2015), deux binômes sont en ballotage : Cédric Sabouret et Djida Techtach ([PS](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parti_socialiste_(France)), 32,39 %), Annika Bruna et Jean-Michel Dubois ([FN](https://fr.wikipedia.org/wiki/Front_national_(parti_fran%C3%A7ais)), 28,77 %). Le taux de participation est de 31,44 % (10 360 votants sur 32 950 inscrits) contre 40,49 % au [niveau départemental](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_d%C3%A9partementales_de_2015_en_Val-d%27Oise) et 50,17 % au niveau national. Au second tour, Cédric Sabouret et Djida Techtach ([PS](https://fr.wikipedia.org/wiki/Parti_socialiste_(France))) sont élus avec 60,84 % des suffrages exprimés et un taux de participation de 33,73 % (6 290 voix pour 11 118 votants et 32 960 inscrits).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Maires élus en 2020** | | | | |
| **Commune** | **Maire** | **Nuance** | **Score** | **Abstention** |
| BONNEUIL EN FRANCE | Abdellah BENOUARET |  | 54.73 % | 31.44% |
| BOUQUEVAL | Francis MALLARD |  |  | 52.76% |
| GONESSE | Jean-Pierre  BLAZY | DVG | 50.34 % | 57.32% |
| LE THILLAY | Patrice GEBAUER | DVD | 48.52 % | 55.73% |
| ROISSY EN FRANCE | Michel  THOMAS |  | 54.64 % | 42.36% |
| VAUDHERLAND | Bruno  REGAERT |  |  | 32.84% |
| VILLIERS LE BEL | Jean-Louis MARSAC | DVG | 63.36% | 51.84 % |

**Eléments marquants**

**Avenue du Parisis** : La Cour administrative d'appel de Versailles confirme le 22 septembre 2019, la décision du tribunal administratif de Cergy-Pontoise sur l'annulation de la déclaration d'utilité publique. Le financement du projet n’est pas assez détaillé selon les deux juridictions. Le Département a déposé un recours devant le conseil d'État. Le Département va préparer un nouveau dossier d'enquête publique ces prochains mois et mènera une concertation avec les communes concernées au 2e trimestre 2020. L'objectif est de relancer l'enquête publique fin 2020.

**EuropaCity :** Le 7 novembre 2019, le projet est abandonné par le Gouvernement dans le cadre du Conseil de défense écologique. La Région annonce un plan d’urgence d’un milliard d’euros pour le Département du Val d’Oise, le 21 novembre. Le Département rédige une motion le 29 novembre.

Le 7 janvier 2020, les élus ont déposé un recours gracieux ciblant des « vices de procédure ». Un autre recours visant à obtenir des compensations financières est envisagé par les élus. Au printemps 2020, un projet alternatif devait être présenté par le Préfet Francis Rol-Tanguy, missionné par l’Etat. Pour l’heure, aucune alternative crédible n’a vu le jour.

**Triangle de Gonesse :** Projet d’aménagement phare du territoire aéroportuaire, le Triangle de Gonesse est un quartier d’affaires international destiné à accueillir des entreprises et projets à forte valeur ajoutée souhaitant bénéficier d’une localisation exceptionnelle à proximité des plateformes aéroportuaires. Il devait accueillir 50 000 emplois d'ici 2035 dont 10 000 à Europa City si ce projet n’avait pas été abandonné par l’Etat. La ZAC du Triangle de Gonesse correspond à l’urbanisation d’une emprise de 280 hectares.

PLU de Gonesse : Le projet de Plan Local d’Urbanisme de la Ville de Gonesse datant de 2017, a été rétabli par la Cours d’Appel de Versailles, le 18 décembre 2020, après avoir été annulé par le TA de Cergy Pontoise en mars 2019.

**Transports :**

L’épidémie de covid a définitivement mis fin à la possibilité d’une mise en service de la ligne 17 à Bourget aéroport pour les JO 2024.

En novembre 2020, la justice met un coup d’arrêt au projet CDG Express.

La création de trois nouvelles lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) suite à l’abandon du barreau RER de Gonesse

**Social :**

Réalisation du forum maternité en juin dans le cadre de la semaine santé et développement durable, et groupe de travail inter-institution en cours sur l'inter culturalité et la périnatalité (ville, Département associations).

**Culture :**

Laboratoire d’usages, culture, art et société (LUCAS) et Communauté d’agglomération de Roissy-Pays de France.

**Education**

**VILLIERS LE BEL**

**Lancement de l’opération d’un collège 800**

Trois collèges sont implantés sur la commune de Villiers-le-Bel : les collèges Antoine de Saint Exupéry, Martin Luther King et Léon Blum.

A la rentrée scolaire 2020, les collèges Antoine de Saint Exupéry et Martin Luther King présentaient un effectif accueilli supérieur à leur capacité d'accueil.

Une croissance est encore attendue en particulier sur le collège Martin Luther King.

Le collège Léon Blum dispose d’une marge d’accueil qui devrait être mobilisée pour soulager temporairement les deux autres établissements, mais des relations inter-quartiers difficiles rendent complexe une re-sectorisation entre ces établissements.

Par conséquent, le secteur doit gagner en capacité d’accueil car les effectifs attendus pourraient dépasser la capacité disponible en 2024. La construction d’un nouveau collège d'une capacité de 800 élèves permettrait d’obtenir une capacité suffisante sur la commune.

Un terrain situé dans le secteur de la gare RER D de Villiers-le-Bel – Gonesse - Arnouville a été identifié. Les contacts pris avec l’Etablissement Public Foncier d’Ile-de-France permettent d’envisager une maîtrise foncière accélérée, en lien avec les services de la commune. La livraison pourrait ainsi intervenir pour la rentrée scolaire 2024.

L'établissement aura une capacité d'accueil de 800 élèves et le coût de l'opération est estimé à 18,6 M€ TTC, dont un coût de travaux estimé à 15,2 M€ TTC (valeur février 2021).

Outre les locaux d'enseignement, l’établissement comportera un service de demi-pension avec une cuisine de production, des équipements d'éducation physique et sportive, une cour de récréation, et quatre logements de fonction.

**Aide aux associations**

**Total des subventions aux associations d’avril 2015 à mars 2021 : 1 810 541 €**

cf. *Total des subventions versées aux associations* (« Le Département en action ») pour le détail

**Aide aux communes**

**Subventions accordées dans le cadre du guide des aides de 2016 à 2019 :**

**3 799 554 euros**

**VILLIERS LE BEL** est une commune située à l’Est du Val d’Oise, au cœur du territoire de la Plaine de France. Elle bénéficie d’une géographie stratégique, en frange de la grande ceinture verte, à proximité des aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et du Bourget, avec une liaison de transports urbains vers le centre de Paris, situé seulement à 15 km au Sud.

En effet, la commune est bien desservie en matière de transports en commun grâce à la ligne du RER D. Elle dispose également d’un réseau routier complet avec les RD 301 et 316, et à une encablure de la francilienne (N 104) et l’autoroute A1.

Le territoire communal s’étend sur 730 hectares dont 49,9 % d’espaces naturels, 12,1 % d’espace urbain non construit et 38 % d’espace urbain construit.

Villiers-le-Bel est caractérisée par la prédominance de logements intermédiaires de trois ou quatre pièces en résidence principale, construits après 1949. Le parc est majoritairement locatif à 60,9 %, dont 46,6 % correspondent à de l’habitat social.

La commune a connu une forte progression démographique entre les 1960 et 1980.

Aujourd’hui, Villiers-le-Bel compte 27 766 habitants (pop DGF 2014). La commune dispose de nombreux équipements administratifs, petite enfance et scolaires. Le patrimoine communal est composé de l’église Saint-Didier, d’un puits gallo-romain, de la maison de la couture et de la maison des Têtes.

**VILLIERS LE BEL**

**2020 Réhabilitation du gymnase Jessy Owen**

Le quartier de la Cerisaie fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain, qui a d'ores et déjà permis la destruction et la reconstruction de logements, la réalisation d'équipements publics et la requalification des espaces publics (parvis des écoles, plaine de jeux…).

Aujourd'hui le gymnase Jessy Owens, implanté au cœur du quartier de la cerisaie, rencontre des problèmes récurrents de fuites. Cet équipement répond depuis plus de 40 ans aux besoins des jeunes du quartier, aux associations de la commune et aux élèves du collège Martin Luther King.

La commune a décidé de procéder à des travaux de rénovation, d'étanchéité des terrasses et au remplacement de la toiture de la grande salle.

Ces travaux permettront également d'améliorer la performance énergétique du bâtiment.

Le coût total des travaux s'élève à 393 028 € HT.

La subvention accordée s'élèverait est de 149 350 €.

**VILLIERS LE BEL**

**2019 Réhabilitation de la maison de quartier Salvador Allende**

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine quartier de la Cerisaie, la commune de Villiers-le-Bel a obtenu des financements pour la réhabilitation de la maison de quartier Salvador Allende, de la crèche "les Marmousets" et le centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

La maison de quartier Salvador Allende est un lieu d'animation destiné aux enfants et aux familles. A ce titre, le projet social couvre une offre d'activités complète (information de proximité, lieu de vie, d'échanges, d'écoute et de soutien aux habitants comme aux associations, d'accompagnement éducatif, d'actions en faveur de l'insertion professionnelle...).

La réhabilitation avait pour objectif d'améliorer l'inscription du bâtiment dans le projet d'espaces publics nouvellement créés, afin de rendre davantage lisibles ses accès par la création d'un parvis ouvrant sur la rue qui met en lien les trois structures (maison de quartier, crèche et PMI).

Les travaux de réhabilitation, d'agrandissement et de restructuration de la maison de quartier ont porté sur :

- la remise aux normes de cet équipement (accessibilité, sécurité incendie, normes électriques...) ;

- l'intégration urbaine de l'équipement social dans l'actuel site par une connexion au projet de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie signé le 9 avril 2009 ;

- la valorisation architecturale et patrimoniale, la remise en état de l'édifice, la recherche d'une optimisation des consommations énergétiques, la mise en conformité au regard de la réglementation en vigueur ;

- l'actualisation fonctionnelle par l'amélioration de l'ensemble, la mise en adéquation des lieux avec les besoins actuels du public et du personnel.

Le montant de la subvention s'élève à **210 000 €**

**VILLIERS LE BEL**

**2018 travaux de l'église Saint-Didier**

L'église Saint-Didier a été classée Monument historique par arrêté du 11 avril 1931.

L'édifice, composé de trois vaisseaux de quatre travées, se termine par un chevet plat, constitué de trois vaisseaux de deux travées.

Hormis une partie au Sud remontant au premier quart du XIIIème siècle, l'édifice date essentiellement du dernier quart du XVème siècle et de la seconde moitié du XVIème siècle, les influences gothiques flamboyantes et Renaissance se superposant parfois dans une même partie de l'édifice.

Les voûtes flamboyantes, les chapiteaux et les contreforts Renaissance des bas-côtés Sud et Nord de la nef font partie du patrimoine remarquable du département.

Dès le XIXème siècle, suite à la destruction du mur extérieur du croisillon Nord lui servant de contrefort, l'édifice subit des désordres importants particulièrement sur le clocher s'élevant sur le transept.

En raison du risque d'effondrement et pour faciliter les travaux de remise en état, l'église est fermée au culte en 2002. D'importants travaux sont réalisés entre 1998 et 2010 dont la reconstruction du clocher. Après huit ans de fermeture, l'église est rouverte au public le 2 janvier 2011.

>> Présentation de la restauration

Aujourd'hui, l'ensemble des toitures et des éléments de maçonnerie des parties hautes présentent de fortes dégradations et nécessitent une restauration répartie sur deux années :

- 1ère tranche 2018 : reprises de maçonnerie, de pierre de taille, réfection de la charpente et restauration de vitraux sur la nef et le bras Sud du transept ;

- 2ème tranche 2019 : reprises de maçonnerie, de pierre de taille, réfection de la charpente et restauration de vitraux sur le chœur et sur le bras Nord du transept.

Montant de la subvention : **210 000€**

**VILLIERS LE BEL**

**2018 Ouverture de classe à Jean Jacques Rousseau**

La commune de Villiers-le-Bel a entrepris l’acquisition d’un modulaire dans le cadre de la création d’une classe supplémentaire pour l’école maternelle Jean-Jacques Rousseau, pour un montant total de 60 000 € HT.

Subvention CDVO : 12 600 €.

**VILLIERS LE BEL**

**2016 Construction de la crèche Raymonde Le Texier (inaugurée en 2018):**

La commune de Villiers-le-Bel est un territoire déficitaire en mode d’accueil de la petite enfance avec un ratio de 23,7 places pour 100 enfants de moins de trois ans, pour un ratio départemental de 49,3 places en 2014.

Dans le cadre d’une convention Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour la rénovation du quartier de la Cerisaie/Derrière les Murs de Monseigneur, un projet de création d’un multi accueil de 45 places est prévu avec maîtrise d’ouvrage de la commune.

Ce projet permet d’augmenter le nombre de places en accueil collectif sur ce territoire.

Le fonctionnement de cette nouvelle structure est identique aux autres structures gérées par la commune, qui compte trois établissements d’accueil collectif pour une capacité globale de 95 places, deux établissements multi accueil pour une capacité de 38 places et un accueil familial pour une capacité d’accueil de 50 places.

Cette crèche porte le nom de l’ancien Maire de Villiers-le-bel, qui y impulsa une politique de la petite enfance particulièrement ambitieuse. Ce projet était très attendu dans le quartier de la Cerisaie, le plus peuplé et le plus jeune de Villiers-le-Bel.

Dans le cadre des Aides aux communes et groupement de communes, le Conseil départemental du Val d’Oise a apporté sa pierre dans la construction de ce projet essentiel, en le finançant à hauteur de 364.500 €.

**VILLIERS LE BEL**

**2016 Inauguration de la médiathèque intercommunale Erik Orsenna**

Le Conseil départemental a souhaité accorder une subvention de plus de **630 000€** pour que ce projet puisse voir le jour. Cet équipement beau et moderne permet aujourd’hui d’améliorer l’offre de lecture publique dans le canton de Villiers-le-Bel et dans le département en renforçant le maillage territorial. Cela participe également à la requalification du quartier des Carreaux.

**VILLIERS LE BEL**

**2015 Rénovation du quartier de la Cerisaie - Gestion des eaux pluviales**

La commune de Villiers le Bel s'est engagée dans un projet de rénovation urbaine du quartier de la Cerisaie en intégrant une démarche de gestion des eaux pluviales au plus proche du lieu de précipitation et sur un principe de "0 rejet". Le projet comprend la création de plusieurs noues, bassins d'infiltration type "espaces verts creux" et une structure réservoir sous voirie.

La demande de subvention intègre la maîtrise d'œuvre réalisation. Le projet est dimensionné pour absorber une pluie centennale, le montant de la demande de subvention est toutefois rapporté à la pluie vicennale, conformément au dispositif d'aides départementales.

Le montant de l'opération s'élève à 999 711,83 € HT.

Montant de la subvention du CDVO : **118 755,33€**

**VILLIERS LE BEL**

**2015 Contrat régional territorial 2015-2019**

La municipalité a souhaité poursuivre ses efforts de rénovation urbaine déjà engagés dans le précédent contrat par l’amélioration des équipements de proximité et des espaces publics, afin de répondre aux besoins de la population.

Ainsi dans un premier temps, il est apparu nécessaire de réaménager l’entrée du Parc des sports et des loisirs qui est un équipement incontournable de la commune. En effet, l’ensemble des équipements situés sur l’emprise du parc des sports est desservi par un accès unique.

Cette réorganisation des accès et les abords de l’entrée de cet équipement est d’autant plus importante du fait des travaux de reconstruction de la piscine intercommunale, mais aussi au regard du développement des autres équipements et de l’activité générée par les différentes manifestations organisées sur le site.

Dans un second temps, la commune a souhaité requalifier, étendre et mettre en accessibilité l’accueil et la salle des mariages. La salle des mariages, qui est aussi la salle des conseils, est située en étage du bâtiment ancien et n’était pas conforme aux normes d’accessibilité.

Ces aménagements visent à améliorer l’accueil du public mais aussi à maintenir et valoriser le patrimoine municipal tout en intégrant les techniques environnementales Haute Qualité Environnementale (HQE).

Le contrat régional territorial présenté par la commune de Villiers-le-Bel comprend donc les deux opérations suivantes :

- aménagement paysager de l’entrée du parc des sports ;

- mise en conformité de l’accueil de l’hôtel de ville et extension ;

La subvention régionale s’élève à 1 672 060,50 €

La subvention départementale s’élève à **446 931,86 €**

- 88 000 € pour l’aménagement paysager de l’entrée du parc des sports;

- de 358 931,86 € pour la mise en conformité de l’accueil et de l’extension de l’hôtel de ville

\*\*\*

**GONESSE** est située à 16 kilomètres au Nord-Est de Paris.

Localisée dans l’aire d’attractivité de Roissy et du Bourget, la commune évolue dans un environnement marqué par de grands équipements structurants.

Aujourd’hui le territoire communal s’étend sur 2 009 hectares et compte 26 812 habitants (pop DGF 2014). La commune est desservie par le RER D et dispose également des lignes de bus de la RATP.

Le réseau routier structurant se caractérise par la présence des autoroutes A1, A3 et A104 ainsi que par les RD317, RD170 et RD370.

Par ailleurs, Gonesse compte un nombre important d’équipements publics (sportifs et de loisirs, culturels, scolaires et périscolaires, sociaux, de santé…).

**GONESSE**

**2020 Création d’une nouvelle école**

Le Département a accordé une subvention de 1 300 000€ pour les travaux de construction d'une nouvelle école comprenant 13 salles de classe, 1 bibliothèque, 1 salle d'activité artistique et 1 demi-pension au Quartier de la Fauconnière.

**GONESSE**

**2019 Mise en place d'une signalétique commerciale plus performante**

La commune de Gonesse connaît ces dernières décennies une lente dégradation de l'offre commerciale, caractérisée par un vieillissement du bâti et la disparition progressive des offres de commerces et services les plus qualitatives.

Elle a donc engagé de nombreuses actions en faveur du renouvellement urbain et du commerce en centre ancien, et a été retenue dans le cadre du programme national "Action Cœur de Ville", qui vise à créer les conditions efficientes du renouveau et du développement des communes moyennes en mobilisant l'ensemble des partenaires présents sur les territoires.

Parmi les actions prévues dans le cadre de ce programme, la commune souhaite améliorer l’environnement urbain des commerces existants pour les rendre plus attractifs et rendre leur accès plus lisible pour leurs clientèles. Elle souhaite ainsi mettre en place une nouvelle signalétique commerciale claire, lisible et moderne, qui s’adressera avant tout aux gonessiens qui aujourd’hui fréquentent très peu le cœur de ville, ainsi qu’aux nombreux visiteurs de l’hôpital de Gonesse.

Cette signalétique, homogène, sera constituée d’environ 35 panneaux positionnés après concertation avec les habitants et les commerçants.

Le coût global du projet porté par la commune de Gonesse s’élève à 86 520 € HT

L’aide départementale s’élève à **12 360 €**

**GONESSE**

**2019 Création d'un établissement multi accueil de 45 places sur l'Ilôt de la Madeleine**

La commune de Gonesse a été retenue pour bénéficier du programme national "Action cœur de ville" avec l’ambition de redynamiser son centre-ville. Dans le cadre des opérations de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Multisites, la commune a retenu un promoteur pour réaliser sur l’îlot Madeleine (angle avenue Raymond Rambert / Nelson Mandela), une opération de construction de 72 logements en accession à la propriété et une crèche en rez-de-chaussée de 500 m², permettant de répondre au besoin de services d’accueil d’enfants des habitants de quartier.

La commune de Gonesse est un territoire déficitaire en modes d'accueil de la petite enfance, avec un ratio au 31 décembre 2017 de 33,5 places d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans, pour une moyenne départementale de 48,1 places pour 100 enfants.

Ce taux de couverture est constitué de 15,6 places en accueil individuel chez les assistantes maternelles

(32,1 en moyenne départementale) et 17,9 places en établissement d’accueil collectif ou familial (16 en moyenne départementale).

La commune procède à l’acquisition des murs du local en rez-de-chaussée en vue d’y installer une crèche municipale d’une capacité de 45 places, dont la gestion et l’aménagement intérieur feront l’objet d’une délégation de service public.

Le délégataire retenu est la société People & Baby, déjà gestionnaire de plusieurs crèches dans le Val d’Oise.

L’opération pour laquelle la subvention est demandée au Département consiste en l’acquisition, hors foncier, de la crèche et de places de stationnement qui lui sont réservées.

Le montant global de l'opération est de 800 000 € HT.

La participation du Département s'élève à **107 550 €**

**GONESSE**

**2017 Reconstruction des courts de tennis**

Construits dans les années 80, les courts de tennis en terre battue de la commune de Gonesse, malgré un entretien annuel régulier, étaient vieillissants et ne permettaient plus une bonne qualité de jeu.

Un rapport d'expertise, établi par la Fédération Française de Tennis, a fait état d'un drainage des courts inefficace généré par des sols trop compactés ainsi qu'une planimétrie des aires de jeu imparfaite.

Fort de ce constat, la municipalité a donc décidé de procéder à la reconstruction complète des huit courts (quatre courts couverts et quatre courts extérieurs).

Coût total de l'opération : 156 800 € HT.

Subvention accordée : **23 520 €.**

**GONESSE**

**2017 Implantation de l'école municipale de musique, danse, théâtre et arts plastiques au sein de la Maison Saint-Christophe**

La commune a fait l’acquisition, en mai 2011, d’un bâtiment appelé "la Maison Saint-Christophe", situé en centre-ville, à proximité d’un parking disposant de places à mobilité réduite. Pour offrir un service public de qualité, la commune a souhaité y transférer les activités de musique, théâtre et arts plastiques, soit une trentaine de disciplines enseignées à environ 500 élèves.

La danse n’est pas intégrée dans le nouveau bâtiment, en raison de l’insuffisance de la portance des sols. Son enseignement continuera à être dispensé dans les centres socio-culturels de la commune.

Le bâtiment, composé d’un sous-sol, d’un rez-de-chaussée et de deux étages, dispose de cinq salles de pratiques collectives, d'une salle de cours collectifs, de six salles de cours individuels, de trois locaux de rangement, des bureaux administratifs et un espace d’accueil.

Ce programme d’implantation dans ce nouveau lieu a permis à la commune de demander l’agrément du Ministère de la Culture en tant que Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC), obtenu le 16 novembre 2016.

Montant de la subvention accordée **: 170 105€**

**GONESSE**

**2016 Contrat régional territorial 2016-2020**

La commune de Gonesse a réalisé une étude qui a permis de définir son projet de développement dans un contexte de profondes mutations, tout en affirmant son identité et en valorisant son cadre de vie.

Ce projet de développement d’aménagement durable fixe une stratégie globale d’évolution de la commune à court, moyen et long terme.

Le contrat régional territorial présenté par la commune de Gonesse comprend les trois opérations suivantes :

- l'aménagement du pôle sportif Eugène Cognevaut,

- le réaménagement de l’hôtel de ville et de ses abords,

- la réhabilitation de la maison Saintville pour la création d’un pôle aménagement urbain.

La subvention globale régionale s’élève à 1 100 873,25 €

La subvention départementale s’élève à **510 942,73 €** répartis comme suit :

- 225 000 € pour l'aménagement du pôle sportif Eugène Cognevaut;

- 166 129,84 € pour le réaménagement de l’hôtel de ville et de ses abords

- 119 812,89 € pour la réhabilitation de la maison Saintville

**GONESSE**

**2016 Réhabilitation de l’école René Coty**

La commune de Gonesse a entrepris des travaux de réhabilitation partielle de l’école maternelle "René-Coty", pour un montant total de 1 057 155 € HT. La subvention du Département s’élève à **298 646€.**

**GONESSE**

**2016 Inauguration des travaux de restauration de l'Eglise Saint-Pierre - Saint-Paul**

C’est un chantier de grande envergure qu’a soutenu le Département pour l’Eglise Saint-Pierre Saint-Paul, pièce maîtresse du patrimoine de la ville.

C’est un édifice religieux majeur du début de l'architecture gothique, qui a fait l'objet dès 1862 d'une mesure de protection au titre des Monuments historiques.

La restauration a porté sur plusieurs éléments de l’église en réorganisant les espaces, en mettant à niveau les installations électriques et de chauffage et notamment en installant un plancher chauffant. Ces travaux ont été aussi l’occasion d’améliorer la sécurité et l’accessibilité des personnes à mobilité réduite. Des travaux de sonorisation et de correction acoustique permettent aujourd’hui une assistance auditive pour les personnes malentendantes.

Le Conseil départemental a accompagné Gonesse dans cette réalisation comme il soutient les communes et groupements de communes pour réaliser de tels projets à travers ses propres dispositifs recensés dans le Guide des Aides à l’investissement. Dans ce cadre **100 125 €** ont été alloués à la restauration de l'Eglise Saint-Pierre – Saint-Paul.

**\*\*\***

**LE THILLAY**

**2019 Des locaux pour la police municipale**

Par délibération du Conseil municipal du 21 mars 2019, la commune de Le Thillay a sollicité l’aide du Département afin de transformer en poste de police municipale, la maison du gardien située à côté de l'Hôtel de Ville.

La commune envisage, par cette transformation, de rendre accessibles ses locaux aux personnes à mobilité réduite, et de créer un comptoir d'accueil du public ainsi qu'un local sécurisé pour les armes et la vidéo-protection. Son implantation à côté de la Mairie permettra, en outre, de concentrer les locaux administratifs dédiés aux habitants.

Le coût des travaux s'élève à 143 472 € HT

La subvention accordée à la commune de Le Thillay est de **21 521 €**

**LE THILLAY**

**2019 Réhabilitation du terrain de football du Complexe sportif Georges Delhalt**

Le Département a accordé une subvention de **91 838 €** à la commune de Le Thillay pour procéder à la réfection du terrain de football en gazon synthétique vieux de vingt ans. Il est prévu la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique de nouvelle génération, permettant la pratique de jeu à 11 (96 x 55 m) et de jeu à 8 (48 x 55 m), répondant aux exigences de la Fédération Française de Football.

L'équipement comprendra également une main courante de 1,10 m (équipée de panneaux de grillage en treillis soudé) sur les quatre côtés du terrain, 3 portillons d'accès, un portail coulissant, des clôtures (2 m) et des filets pare-ballons (4 m), des buts, des poteaux de corners, deux abris joueurs et un abri pour arbitres.

**LE THILLAY**

**2019 Réfection de la voirie de la rue de Paris**

Subvention CDVO 45 000€

**LE THILLAY**

**2018 Réfection de l’église Saint-Denys**

Une subvention de 22 107€ a été accordée pour la réfection des parements et des toitures du chevet de l'église Saint-Denys et le remaillage des toitures de la nef.

**LE THILLAY**

**2015 Aménagements**

Le projet de la commune du Thillay concerne des travaux d’aménagement de voirie, trottoirs et stationnements, chemin de Saint-Denis. Subvention accordée : 45 000€

\*\*\*

**BOUQUEVAL** se situe à environ 20 km au Nord de Paris et à 9 km à l’Ouest del’aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle.Bouqueval possède un caractère rural. Le territoire communal s’étend sur 281 ha. Il s’inscritdans la plaine agricole de l’Ile-de-France. Les terres agricoles exploitées sont classées engrandes cultures. La perte de surface agricole est très faible sur le territoire. Cette stabilités’explique par la servitude de protection liée au plan d’exposition au bruit aérien qui arestreint depuis de nombreuses années le développement du tissu urbain.

La commune compte 327 habitants (pop DGF 2016). La population de Bouqueval a augmenté de plus de 70 % en 40 ans. Le taux de chômage y est très faible. Les actifs travaillent principalement dans le département mais en dehors de la commune.

Le centre bourg de Bouqueval est très peu desservi par les transports en communs. Malgré la proximité du réseau ferré RER et SNCF, les déplacements en véhicules particuliers sont inévitables pour rallier les différents pôles d’emplois, de commerces et de services.

La commune est principalement desservie par la Route Départementale (RD) 10 qui traverse l’Ouest du territoire. Le centre bourg est accessible depuis deux voies communales qui croisent la RD 10.La commune ne compte aucun monument historique. Le patrimoine culturel comprend l’église Saint-Jean-Baptiste et le cimetière. A noter par ailleurs la présence d’une importante station EDF-RTE située en partie sur Bouqueval.

**BOUQUEVAL**

**2017 Contrat rural : restauration de l’église Saint-Jean Baptiste**

La commune de Bouqueval souhaite restaurer l’église Saint-Jean-Baptiste dans son ensemble.

Cette église est un ancien édifice du XIIIème siècle situé au cœur du village à quelques mètres de la mairie. Des travaux d’entretien ont déjà été effectués au fil du temps mais présente des problèmes de stabilité et un mauvais état de la maçonnerie qui nécessite une restauration générale.

Par conséquent, la commune a souhaité conclure un contrat rural comprenant l’opération de restauration générale de l’église Saint-Jean-Baptiste, dont le montant des travaux est estimé à 460 213,96 € HT.

L'aide régionale s’élève à 148 000 €

Subvention CDVO : 111 000€

**BONNEUIL-EN-FRANCE**

**2016 Construction d’un centre de loisirs sans hébergement**

La commune de Bonneuil-en-France connaît une augmentation constante de la fréquentation de son accueil scolaire et périscolaire, liée notamment à un accroissement régulier de sa population en raison de différents programmes immobiliers en cours et à venir.

L'école du village compte en 2016 128 élèves au lieu de 106 l'année précédente.

Le projet concerne la réalisation d'un centre de loisirs sur des terrains situés Chemin de Mareil, non loin de l'école communale et consiste à aménager le site pour y accueillir un centre de 50 places, comprenant un dortoir de 30 lits, différents sanitaires et vestiaires, un service de restauration, la création d'une voie de véhicules. Il est également prévu l'aménagement de zones de plein air clôturées.

Le coût des travaux s'élève à 1 074 107 €.

La subvention du Département s’élève à **150 000 €.**

**Routes et mobilités**

**Avenue du Parisis**

*L’avenue du Parisis section Est est un projet important à* ***145,7 millions d’euros*** *dont* ***79,7 millions d’euros (participation de la Région à 50%) sont déjà programmés. L’opération consiste en la création d’un*** *boulevard urbain de 5,5 km qui reliera Bonneuil-en-France à Groslay en passant par Arnouville, Garges-lès-Gonesse et Sarcelles. Actuellement, l’opération est à l’arrêt car une association agricole a pu faire annuler l’actuelle DUP. Le Département et l’Etat ont interjeté appel.*

En avril 2016 a eu lieu l’inauguration du boulevard intercommunal du Parisis (appelé maintenant le BIP) ; une partie passant par Sannois, Saint Gratien et Eaubonne et une partie entre Bonneuil et Gonesse.

Les travaux de construction du tronçon de 2,5 kilomètres ont nécessité la confection de plusieurs carrefours giratoires, de trois ponts et des terrassements impressionnants avec le déplacement de 150.000 m3 de terre compte tenu de la présence d’une ancienne décharge.

La création d’un bassin  de rétention et de traitement des eaux de ruissellement a également été effectuée. Le montant total de l’investissement s’élève à 45 millions d’euros  financés à parts égales par le Département du Val d’Oise et par la région Ile-de-France.

Cette nouvelle route fait économiser environ 20 minutes de trajet aux 20 000 usagers qui l’empruntent quotidiennement.

Dorénavant il faut réaliser la section Est de l’Avenue du Parisis qui débute au niveau de la RD 301 à Groslay et s’achève au niveau de la RD 84A à Bonneuil-en-France. D’une longueur de 5,5 kilomètres, elle traversera les territoires des communes de Groslay, Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Arnouville et Bonneuil-en-France.

Actuellement, une procédure judiciaire est en cours du fait d’associations s’y opposant. L’opération ne peut pour le moment se poursuivre, même si les financements sont acquis et les acquisitions foncières quasiment terminées.

L'Avenue du Parisis est une avenue urbaine et multimodale qui doit permettre d'améliorer les déplacements dans le Val d'Oise et accompagner la mise en œuvre des projets économiques, urbains et environnementaux sur les territoires traversés.

**Requalification de la RD370 :**

(Boulevard Nungesser et Coli) entre la RD84 (rue de Paris) et la RD970 (Boulevard Berthelot) à Gonesse : la RD 370 est une liaison Est-Ouest située au Sud de Gonesse. Le Département a entrepris depuis 2005, à la demande de la commune de Gonesse, une étude de requalification de cette voie sur 1,1 km entre la RD 84 (rue de Paris) et la RD 970 (Boulevard Berthelot). Le démarrage des travaux a été effectué fin 2017. Le projet est estimé à 4,7M€ HT soit 5,6 M€ TTC (valeur juin 2013). Une convention de co-financement a été signée entre le Département et la Ville de Gonesse.

**Aménagement de la RD 902 (entre le giratoire du Terroir et celui de la Talmouse) :**

La RD 902a est une portion de deux kilomètres qui relie des axes essentiels que sont la RD 317 et l'A1. Elle participe ainsi à la desserte du pôle aéroportuaire de Roissy et des zones d’activités implantées à Roissy-en-France. Le fort développement du territoire de la Plaine de France a conduit à la saturation du trafic. 22.000 véhicules circulent ainsi chaque jour sur le RD 902a, dont 7% de poids-lourds.

Les conséquences sont des ralentissements et les bouchons subis quotidiennement par les usagers aux heures de pointe. L’aménagement en 2 x 2 voies était donc justifié et attendu.

La mise en service de la RD 902a en 2 x 2 voies a été effective en août 2016 et des travaux d’aménagements paysagers sur le terre-plein central et les accotements ont complété et agrémenté cet aménagement.

Ce projet a été étudié de façon à permettre, à terme, l'intégration d'un site pour les transports en commun, entre Goussainville et Roissy en France.

Cet ouvrage est donc d’importance et il témoigne de la volonté du Département de faciliter les mobilités et d’améliorer le cadre de vie des Valdoisiens.

L'opération d’aménagement de la RD 902a, d’une valeur de 7,3 millions d’euros, a été réalisée et financée par le Département avec l’aide de Région Ile-de-France.

**PLAN VELO**

Faire du Val-d'Oise « une terre de vélo ». Telle est l’ambition du Plan vélo voté par le Conseil départemental début 2020. Les mesures qui en découlent accompagnent un changement des comportements et l'augmentation importante de l'utilisation du vélo au quotidien. Selon différentes études, la pratique aurait augmenté de 30 % en Ile-de-France entre 2010 et 2018. Dans le Val-d'Oise, plus de 900 km de voies sont aménagés pour les cyclistes.

Le premier objectif du plan est d'assurer une continuité des itinéraires. **Il vise à soutenir les projets communaux et permet notamment d'abonder l'aide de 50 % de la région avec une subvention de 20 % pour les projets.**

Parmi les premiers chantiers de ce plan à **5 millions d’euros :** la réalisation prévue de pistes cyclables bilatérales unidirectionnelles qui permettront aux cyclistes de disposer d'un **itinéraire sécurisé entre Villiers-le-Bel et Bouqueval (environ 1,5 km).**

**Formation**

**Le Retour de l’AFMAé dans le Val d’Oise !**

Lors de la séance départementale de juillet 2019,les élus ont voté un soutien de **250 000 €** au profit de l’Association pour la Formation aux Métiers de l’Aérien (AFMAé) pour sa réinstallation à Bonneuil-en-France.

Créée en 1996 à l’initiative d’Air France, de Paris Aéroport, de la Fédération Nationale de l’Aviation Marchande (FNAM) et du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS), l’AFMAé est l’association intégrant le CFA des Métiers de l’Aérien.**Depuis 1996, l’AFMAé a formé 7 500 apprenants à différents métiers (techniciens aéronautiques, agents d’escale, personnel navigant commercial…).** Elle est soutenue par la Région Ile-de-France, le Département du Val d’Oise et la Communauté d’agglomération de Roissy Pays de France**.**

Le site de Bonneuil-en-France représente **environ 80 % de l’activité du CFA des métiers de l’aérien et bénéficie d’effectifs en croissance et d’un taux d’insertion professionnelle de 95 % dans la filière technique.**

**Ce projet doit permettre de répondre aux défis suivants :**

- le dynamisme du marché de la construction, de la maintenance aéronautique ainsi que du trafic aérien;

- les métiers en tension sur les trois années à venir au regard des besoins exprimés, sur la maintenance aéronautique et celle des équipements (26 % des emplois proposés) ainsi que sur les métiers de la relation client (69 % des embauches prévues) ;

- l’augmentation (+ 32 % en 2018) des besoins des entreprises en matière d’apprentissage ;

- les carences de l’offre de formation sur les métiers de l’aérien (aéronautique, et aéroportuaire) sur le territoire du Grand Roissy Le Bourget ;

- le contexte technologique avec les nouvelles compétences attendues en entreprise (nouvelles motorisations, composite, maintenance connectée, assistance client connectée…).

Il est à noter que, dans le contexte de sa réimplantation dans le Val d’Oise, l’AFMAé a enclenché un **travail approfondi avec le territoire** sur plusieurs dimensions :

- l’accès des apprentis au site de Bonneuil-en-France en transports en communs avec plusieurs pistes d’actions en discussion : renfort ou prolongement de lignes depuis la gare du RER D, arrivées et départs des apprentis échelonnés…

- le recrutement des apprentis : depuis plus d’un an l’AFMAé mène un travail de terrain auprès des partenaires valdoisiens de l’orientation et de l’insertion (lycées, missions locales, école de la deuxième chance) afin d’identifier les candidats et futurs talents dont le profil pourrait intéresser ses entreprises partenaires. L’objectif sera de faire progresser la part des valdoisiens parmi les apprenants de l'AFMAé (aujourd'hui à 12 % du total).

*Le retour de l’AFMAé en territoire stratégique (plateforme aéroportuaire de Roissy-le Bourget) fort pourvoyeur d’emplois est une véritable opportunité pour répondre aux besoins de formation et de montée en compétence dans les métiers de l’aérien.*

**Logement**

**VILLIERS LE BEL**

**2016 Participation à la création de 62 logements à la Cerisaie**

A travers le dispositif ANRU, le département du Val d’Oise a accompagné Villiers-le-Bel à hauteur de près de **165 000 €** pour la construction de 62 logements sociaux au cœur de la résidence Lucie Aubrac du quartier de la Cerisaie. Cette opération a permis la valorisation du patrimoine et du cadre de vie. Elle a aussi favorisé toute la vie sociale d’un quartier.

**Médico-Social**

**VILLIERS LE BEL**

**2020 première pierre de la future plateforme gérontologique « ARPAVIE »**

Le département du Val-d'Oise y était représenté par Laetitia Boisseau, conseillère départementale en charge des seniors. Sur ce site, un accueil complet et adapté sera proposé aux personnes fragilisées par l'âge, quels que soient leurs profils et leurs besoins.

Cette plateforme innovante rassemblera toutes les solutions de prévention et d'accompagnement nécessaires au bien-être des anciens et de leurs aidants. **Près de 224.000 Valdoisiens ont aujourd'hui plus de 60 ans, soit 18 % de la population. De fait, le département a inscrit 97 millions d'euros à son budget 2019 afin de prévenir la perte d'autonomie et de faciliter la vie quotidienne des seniors.**

Première du genre en Ile-de-France, la plateforme gérontologique de Villiers-le-Bel a vocation à éviter les ruptures dans le parcours de soin des personnes âgées. L’établissement devrait ouvrir au premier trimestre 2022.

**GONESSE**

**2017 Handicap : inauguration du Service d’Accueil de Jour « La Grande Vallée »**

Les accueils de jour ''Maillol'' et ''Aïda'' situés à Villiers le Bel et Arnouville ont été regroupés sur la commune de Gonesse dans ce nouveau bâtiment adapté aux spécificités du public, ouvert le 13 juillet 2016 pour accueillir 40 usagers.

L’Association Cap’devant est derrière ce projet. Elle est un partenaire solide du Conseil départemental du Val d’Oise. Nous travaillons ensemble depuis de nombreuses années et la qualité de nos échanges n’est plus à prouver. C’est dans ce climat de confiance que **le Département a apporté une aide de plus de 700 000 €** pour que ce projet puisse voir le jour, soit 20% du coût total.

**Environnement/ Aménagement**

**GONESSE**

**Inauguration de la zone d'expansion de crue du Vignois à Gonesse en juin 2019 :**

Cela faisait plusieurs années que les riverains attendaient cette zone d'expansion de crue du Vignois.

Après plusieurs mois de travaux, le public a pu profiter de cet espace naturel et de ses nombreux cheminements propices à la balade.

Ce projet s’inscrit dans l’histoire du site, une histoire née au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, alors que l’Est de l’actuel Val d’Oise était régulièrement victime d’inondations majeures et de l’absence de système d’assainissement.

Depuis les communes se sont mobilisées dans une volonté politique commune pour améliorer la gestion de l’eau dans cette zone. Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des vallées du Croult et du Petit Rosne a aujourd’hui pour objectifs la lutte contre la pollution, contre les inondations, ainsi que la valorisation du milieu naturel.

Ici, deux objectifs : protection des riverains contre les inondations, valorisation écologique et paysagère du site.

La rivière a été renaturée sur 800 mètre de long, retrouvant toutes ses fonctions hydrauliques et écologiques. Cet espace réaménagé offre aux habitants une nette amélioration de leur cadre de vie, et c’est d’autant plus important qu’il représente un « poumon vert » au cœur d’un secteur urbanisé.

Dans le même temps, avec la requalification de la RD47 sur les communes de Bonneuil en France et Gonesse, le Conseil départemental du Val d'Oise avait pour projet de réaliser une piste cyclable.

Nous avons donc décidé, dans le cadre du SIAH et avec la commune de Gonesse, d’intégrer l’aménagement de la piste cyclable à celui du syndicat mixte dans le cadre d’une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil départemental est fortement impliqué dans l’amélioration et la valorisation du cadre de vie des Valdoisiens, et cela passe notamment par une volonté de facilité les circulations douces.

Le programme départemental engagé en ce sens fait l’objet d’une attention particulière du Département : **500.000 euros ont été consacrés en 2019 aux travaux d’aménagement des pistes cyclables sur l’ensemble du territoire et un plan vélo de 17,4 millions d’euros a été voté en 2020.**

Cette piste cyclable de 3 mètres de large et longue de 750 mètres environ, permettra d’accéder à Arnouville et Bonneuil-en-France, et offrira ainsi aux Valdoisiens les moyens supplémentaire de profiter de leur environnement.

**Aménagement/ Projets structurants**

**Le projet Europacity *(Confer Dossiers « Actualités »)***

EuropaCity était un projet d’aménagement global et multi-services (équipements de loisirs et culturels de grande qualité et accessibles au plus grand nombre, des espaces inédits de formation sur les métiers touristiques et culturels, des commerces sans hypermarché, une ferme urbaine…) porté par la société Alliages et territoires sur 80 hectares de la Zone d’aménagement concertée (ZAC) du Triangle de Gonesse.

Cette ZAC devait être desservie par une gare de la future ligne 17 du Métro du Grand Paris Express (actuellement en suspens).

Le projet devait être le plus grand investissement privé en France depuis la construction de Disneyland Paris en 1992, un élément phare du Grand Paris et du désenclavement de nos territoires du Nord francilien.

**Il représentait 3,1 milliards d’euros d’investissements, 10.000 emplois nets, 30 millions de visiteurs par an** : un levier financier exceptionnel pour notre département, où les taux de chômage et de pauvreté sont supérieurs à la moyenne francilienne.

Le 7 novembre 2019**,** le Président de la République abandonne officiellement le projet à l’issue du Conseil de défense stratégique.

**Un plan d’urgence pour le Val d’Oise *(Confer Dossiers « Actualités »)***

Face aux conséquences économiques et sociales liées à l'abandon du projet d’envergure Europacity, la Région Ile-de-France a rendu public, le 21 novembre 2019, un plan d'urgence pour le Val-d'Oise **dans les secteurs du transport, de l’aménagement et de l’environnement, de la culture, de l’éducation, de la Politique de la ville ou encore de l’emploi.**

L’effort sera notamment porté sur l’Est du Val d’Oise, lésé par l’abandon du projet.

Dans ce cadre, la Région Île-de-France va proposer à l’État d’installer la **nouvelle Agence nationale de la cohésion des territoires à Villiers-le-Bel**. Cette agence regroupe l’Établissement public national d’aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux, l’Agence du numérique et le Commissariat général à l’égalité des territoires.

**Une cité scolaire à vocation internationale pour l’Est du Département**

Dans le plan d’urgence pour le Val d’Oise prévu par la Région Ile-de-France à la suite de l’abandon du projet Europacity, il est prévu des financements pour la construction d’un lycée international à l’Est du Val d’Oise.

Le projet est initialement né du souhait de la Région de compenser l’absence d’un lycée international en Val d’Oise par rapport aux autres territoires franciliens, et a finalement évolué en **cité scolaire à vocation internationale**.

Fortement porté par la Rectrice de l’Académie de Versailles et la Directrice académique du Val d’Oise, il repose sur le concept suivant :

* Une unité de bâti de la maternelle jusqu’au niveau post bac (le défi ici est de penser le parcours de la maternelle jusqu’à l’enseignement supérieur, garantissant une fluidité à la fois par le bâti et par l’organisation scolaire elle-même) ;
* Une unité de lieu premier degré/collège d’une part, et lycée/enseignement supérieur d’autre part ;
* Un format moins sélectif que le lycée international et plus diversifié (formation linguistiques et formations professionnelles)
* Parcours diversifié des élèves
* Périscolaire à développer en mettant en avant l’apprentissage des langues (proximité Roissy CDG)

**Périmètre possible** : plus large que le Triangle de Gonesse : Garges, Goussainville, Gonesse, Fosses, Arnouville, Louvres, Ecouen, Sarcelles et Villiers le Bel

**Repères :**

Sur l’est du Département : 72 écoles élémentaires (21 000 élèves) ; 26 collèges ; 3 lycées d’enseignement général et 5 lycées professionnels

**Une meilleure desserte de la ZAC du Triangle de Gonesse**

Vigilant quant au développement de la ZAC du Triangle de Gonesse, dont le projet EuropaCity garantissait l’équilibre économique, le Conseil départemental a renouvelé son soutien en faveur d’une meilleure desserte en transports en commun.

Les Présidents des Départements de Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne, ainsi que les présidents des intercommunalités de Paris Terres d'Envol, de Plaine Commune et de Roissy Pays-de-France ont souhaité rappeler, à l'occasion du démarrage du premier tunnelier de la ligne 17 du Grand Paris Express le21 septembre 2020, leur fervent soutien à ce projet et l’urgence de sa réalisation.

**Le projet du T4**

2ème aéroport et 1er hub d'Europe pour les passagers ; et 1er aéroport d'Europe pour le trafic fret et poste, l’aéroport international Roissy-Charles de Gaulle représente aujourd’hui près de **70 millions de passagers par an.**

Le Groupe ADP prévoit une **augmentation de la fréquentation de 2.5% par an jusqu’en 2035**. La capacité d’accueil du site posera problème dès 2028. Le projet T4 équivaut à la construction entre 2021 et 2037 d’un terminal supplémentaire d’une capacité additionnelle de 40 millions de passagers.

**Coût estimé : entre 7 et 9 milliards d’euros** intégralement financé par le Groupe ADP.

Selon ADP, ce projet générerait en phase d’exploitation : 50 000 emplois directs et 225 000 emplois indirects. La construction quant à elle nécessiterait entre 4 000 et 5 000 emplois.

Le projet couvre 167 hectares et bénéficiera d’une gare de la future ligne 17 en 2030.

Le Groupe ADP a lancé de manière volontaire une large concertation du 12 février au 12 mai 2019. Le Val d’Oise - sur demande du Conseil départemental - a entièrement été intégré à cette concertation.

**Les enjeux d’intérêt et d’inquiétudes pour le Conseil départemental sont :**

1. Le développement économique ;
2. les nuisances sonores et la qualité de l’air ;
3. l’employabilité des populations locales et l’accessibilité à la plateforme aéroportuaire.

**Conclusion :**

Au regard de la dimension de ce projet, des nuisances prévisibles pour la population et les territoires survolés, des demandes d’études complémentaires et du contexte de privatisation du Groupe ADP qui ne garantit pas le bon respect des engagements présentés, **le Conseil départemental a émis en 2019 un avis défavorable au projet de Terminal T4 de l’aéroport de Roissy-CDG.**

Le développement de la plateforme aéroportuaire révèle les enjeux sociaux, environnementaux et économiques auxquels notre territoire est confronté aujourd’hui et pour les décennies à venir.

Comment concilier compétitivité de la place aéroportuaire et développement des populations locales? Comment maintenir l’équilibre du territoire entre urbanisation et consommation foncière ?

Comment favoriser un développement économique dynamique et permettre une accessibilité renforcée pour les actifs du territoire ?

Les territoires aéroportuaires seront d’autant plus attractifs s’ils placent la population locale au cœur de leurs projets de développement. En intégrant les dimensions sociales et économiques, en répondant aux besoins en logements et en services de proximité par exemple, les projets développant des infrastructures aéroportuaires n’en seront que plus durables.

Avancer sur la question des infrastructures routières ou ferrées est également indispensable, si ce n’est prioritaire, pour répondre à la problématique de l’accessibilité physique de la plateforme.

Nous sommes convaincus que seuls de grands projets structurants, comme la gare du métro du Grand Paris Express, permettront de faciliter l’accès de la ville aéroportuaire, tout en répondant à un besoin global de mobilité qui viendra renforcer l’accessibilité du bassin d’emploi aux populations locales.

Il est déterminant que les élus des territoires concernés, avec les partenaires économiques et les grandes entreprises locales, travaillent également à la formation des populations afin de répondre efficacement aux besoins en main-d’œuvre des sociétés.

Enfin, un territoire aéroportuaire, aussi abouti soit-il, ne saurait avoir la moindre attractivité, ni la moindre durabilité sans qu’il ne s’inscrive au cœur d’une stratégie environnementale solide.

D’une manière générale, les aéroports doivent s’attacher à s’intégrer le mieux possible dans leur environnement et à le préserver. Il faut donc impérativement :

* limiter les nuisances phoniques en adaptant les trajectoires de vol, leur fréquence, en développant des procédures d’atterrissage et de décollage à moindre bruit ;
* mais également sensibiliser les compagnies aériennes sur leur responsabilité et les inciter à utiliser des avions de dernière génération.

Le 11 février 2020, la Ministre de la Transition écologique a annoncé l’abandon de ce projet justifié notamment dans le contexte de crise sanitaire.

**Agriculture**

**Fonds d’aide exceptionnelle aux agriculteurs et centres équestres**

Les centres équestres et les agriculteurs spécialisés (maraichers, horticulteurs, pépiniéristes…) ont été fortement pénalisés pendant le premier confinement de la crise sanitaire de la Covid-19.

Le Département est à leurs côtés pour affronter cette crise économique et sociale. Ces acteurs du monde agricole font partie de l’identité de notre territoire et agissent pour le bien et le bon local pour les Valdoisiens. Les élus ont approuvé en octobre 2020, la création d’un fonds d’aide exceptionnelle de 95 000 euros pour quinze structures identifiées par le Chambre d’agriculture d’Ile-de-France.

Une commission des aides Agricoles constituée d’élus et de partenaires a examiné chaque dossier individuellement et s’est assuré que tous les autres dispositifs d’urgence existants ont été mobilisés pour ces acteurs en difficulté.

● Parmi ces 15 structures bénéficiaires, deux sont sur le canton de Villiers-le-Bel :

- Les pépinières Châtelain au Thillay ont bénéficié d’une aide de 23 730 € (le plus gros montant) ;

- Le Haras de la Fontaine Cypierre à Gonesse a bénéficié d’une aide de 4 500 €.